

PETR AKochZorn

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL Séance du 18 mars 2025

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 26
Nombre de membres présents : 18
Absents excusés : 08

Date de convocation : 11/03/2025

Délibération N° PETR-D-2025-1803-04

Membres présents : 18 membres

Mesdames Mireille GOEHRY, Claudine HUCKERT, Elodie SCHMITT.

Messieurs Gaston BURGER, Bernard FREUND, Alain HIPPE, André JACOB, Jeannot KREBS, Laurent KRIEGER, Freddy BOHR, Marc WENDLING, Pierre LUTTMANN, Georges PFISTER, Pierre ROTH, Jean-Luc TOUSSAINT, Xavier ULRICH, Raymond ZILLIOX.

Membres absents excusés : 08 membres

Mesdames Denise BOEHLER, Virginie ZIMMERMANN.

Messieurs Alain GROSSKOST, Jean-Georges HAMMANN, Raphaël MEHL, Nicolas RODRIGUEZ, Jean-Jacques RUCH, Eric SCHAEFFER.

Objet : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)

M le Président indique aux membres du Conseil syndical qu'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), nommée CoKoZo, a été créée sur le territoire du PETR.

Constituée en association, la CPTS est une structure d'exercice coordonnée (SEC) qui permet la structuration des soins de proximité dans un territoire défini. Elle réunit des professionnels de santé du premier et du second recours et de toutes spécialités, quel que soit leur mode d'exercice : maisons et centres de santé, cabinet de groupe ou individuel, établissement médico-social comme les établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD).

La CPTS a pour objectif de permettre à une majorité de professionnels de santé de s'approprier le concept et la pratique de l'exercice coordonné de manière que l'accès aux soins de la population soit coordonné et amélioré avec l'implication des patients eux-mêmes.

Installée à Gougenheim et donc idéalement située au cœur du territoire du PETR, la CPTS a besoin de se structurer pour pouvoir développer ses activités. Ainsi, afin de soutenir le développement de la CPTS, dont les bénéfices pour le territoire seront très importants, le Président propose d'allouer une subvention d'un montant de 2 500,00 €.

Après échanges et délibération, le Conseil syndical, à l'unanimité, **valide** cette proposition et **décide** de verser une subvention de 2 500,00 € à la CPTS CoKoZo.

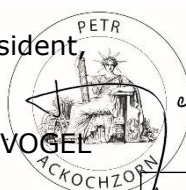
Fait à Truchtersheim, le 20 mars 2025

La Secrétaire de séance,

Claudine HUCKERT

Le Président,

Justin VOGEL



Accusé de réception en préfecture
067-200089936-20250318-D-2025-1803-04-DE
Date de télétransmission : 25/03/2025
Date de réception préfecture : 25/03/2025